



Maîtriser le cadre légal de la Loi 2002-2

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maîtriser le cadre légal du droit des usagers.
- Élaborer des outils pour mettre en place un vrai projet d'accueil et d'accompagnement.
- Favoriser la participation des usagers et de leurs représentants.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Le formateur alternera entre de la transmission de connaissances/compétences et les cas pratiques pour favoriser l'acquisition par les stagiaires.
- Matériel pédagogique : support de formation PPT.
- Activité interactive : temps d'échanges avec les participants.

MODALITÉS DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Modalités de positionnement :

- Entretien avec l'équipe pédagogique en amont et le client ou son représentant pour l'identification des besoins des bénéficiaires.
- Autopositionnement sur des compétences.
- Recueil des attentes des bénéficiaires par le formateur en début de session.

Modalités d'évaluation des acquis :

- Pendant la formation, validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires.
- En clôture de session, bilan de fin de formation individuel réalisé par le formateur.
- Évaluation de la satisfaction à chaud.
- Évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle via les évaluations à froid notamment dans le cadre des entretiens professionnels et annuels.
- Mise en place de mesures correctives si nécessaire.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Pour accéder à cette formation, il faut en faire la demande lors des entretiens de développement ou lors de la campagne de recueil des besoins en formation.
- L'accord hiérarchique est nécessaire.
- Les délais d'accès sont variables et dépendent du calendrier des formations.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur vos besoins afin de mettre en place les solutions optimales pour vous accueillir.
- Merci de nous envoyer un message sur la boîte mail IHC.

Formation présentielle

Durée : 14 heures

PUBLIC

Responsables d'établissement

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française

INTERVENANT

Formateur expert en action et accompagnement social

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris

Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr

03 87 39 57 03

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1 / 2

1. Les principaux textes législatifs : analyse croisée des textes

- Loi du 2 janvier 2002 - loi du 4 mars 2002 - loi du 11 février 2005 - les apports de la loi HPST

2. Connaître et définir les droits fondamentaux de l'utilisateur

- Respect de la dignité, intégrité, intimité, sécurité...
- Accès à l'information et droit à la confidentialité
- Secret professionnel et droits de l'utilisateur : savoir se positionner
- Libre choix des prestations : à domicile ou en établissement
- Liberté d'aller et venir et impératif de sécurité
- Participation directe de l'utilisateur au projet d'accueil et d'accompagnement

3. Quelques outils pour mettre en œuvre les droits de l'utilisateur

- Les outils de la loi 2002-2 : charte des droits et libertés de la personne accueillie, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, contrat de séjour...
- Les spécificités de certains établissements et autres outils à développer
- Les politiques de lutte contre les mauvais traitements



Maîtriser le cadre légal de la Loi 2002-2

PUBLIC

Responsables d'établissement

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française

INTERVENANT

Formateur expert en action
et accompagnement social

LIEU

Sessions inter : Metz ou Paris
Sessions intra : selon demande

TARIF

Nous consulter

CONTACT

ihc@batigere.fr
03 87 39 57 03

CONTENU PÉDAGOGIQUE

2 / 2

4. L'organisation de la vie de l'utilisateur

- Le projet d'établissement ou de service
- La vie de l'utilisateur au sein de l'établissement
- Le dossier de la personne accueillie et les écrits professionnels
- Individualiser la prise en charge
- Mettre en place une participation des usagers au sein de l'institution

5. Connaître le fonctionnement des instances de régulation et de contrôle

- Les procédures de signalement
- Le renforcement des pouvoirs de contrôle et la répartition des rôles entre les autorités
- Les sanction

6. Les relations avec l'utilisateur : évaluation et amélioration des prestations

- Le droit des usagers à l'épreuve du quotidien
- Les politiques d'évaluation et de contractualisation au service de l'amélioration de la qualité
- Une éthique et des savoir-faire collectifs
- Renouveler et faire évoluer ses pratiques